Corps Intersexes et Lecture Homophobe : L'Ambiguïté Corporelle comme Stigmate en Côte d'Ivoire

GBALE Marie-Laure
Enseignante-Chercheure
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
Département de Sociologie et d'Anthropologie
douayara@yahoo.fr

Résumé

Cet article analyse la manière dont l'ambiguïté corporelle des personnes intersexes est socialement interprétée à travers le prisme de l'homosexualité au détriment d'une reconnaissance de leur réalité biologique en Côte d'Ivoire. Il met en exergue l'invisibilité documentaire de cette question, absorbée par les cadres institutionnels et associatifs dans la catégorie plus large des minorités sexuelles et de genre. C'est une analyse essentiellement documentaire qui s'appuie sur une revue critique de la littérature médicale ivoirienne sur les anomalies de différenciation sexuelle. Elle s'appuie également sur les rapports institutionnels relatifs aux minorités sexuelles et de genre en Côte d'Ivoire, ainsi que sur un témoignage télévisuel diffusé par la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne. Nous avons eu recours à un cadre théorique qui intègre les apports de Goffman sur le stigmate et de Fausto-Sterling sur la construction sociale de la binarité des sexes. Les résultats obtenus indiquent que la non-conformité corporelle des personnes intersexes déclenche un mécanisme en deux temps (interrogation puis sanction verbale homophobe) indépendant de toute considération réelle sur leur orientation sexuelle. Ils montrent également que le témoignage, centré sur l'injonction à « faire un choix », articule discours médical, regard social et précarité économique. Il ressort enfin des résultats une insuffisance d'étude sociologique dédiée au vécu des personnes intersexes à ce jour en Côte d'Ivoire, ces dernières demeurant absorbées dans la catégorie plus large « LGBTQI ».

Mots-clés : *intersexuation, homophobie, stigmatisation, genre, corps, Côte d'Ivoire*

Abstract

This article analyzes how the bodily ambiguity of intersex individuals is socially interpreted through the lens of homosexuality in Côte d'Ivoire, at the expense of recognizing their biological reality. It highlights the lack of specific documentation on this issue, as institutional and organizational frameworks subsume it under the broader category of sexual and gender minorities. The study relies primarily on a critical review of Ivorian medical literature regarding disorders of sex development. It also draws on institutional reports concerning sexual and gender minorities in Côte d'Ivoire, as well as a televised account broadcast by Radiodiffusion Télévision Ivoirienne. The theoretical framework incorporates insights from Goffman on stigma and Fausto-Sterling on the social construction of the sex binary. The findings indicate that the bodily non-conformity of intersex individuals triggers a two-stage mechanism—questioning followed by homophobic verbal sanction—independent of any actual consideration of their sexual orientation. They also show that the account, centered on the injunction to "make a choice", combines medical discourse, social scrutiny and economic precarity. Finally, the results reveal a lack of sociological research to date regarding the lived experiences of intersex individuals in Côte d'Ivoire, as they remain subsumed within the broader "LGBTQI" category.

Keywords: *intersex, homophobia, stigmatization, gender, body, Côte d'Ivoire*

Introduction

La catégorisation sociale des corps repose, dans la plupart des contextes culturels, sur une lecture binaire immédiate : tout individu est spontanément assigné à la catégorie « homme » ou à la catégorie « femme », à partir d'indices corporels perçus comme évidents. Goffman (1963) a montré que cette lecture fonctionne comme un ensemble d'« indices de statut », mobilisés inconsciemment dans toute interaction sociale pour classer autrui sans délai ni hésitation. Cette binarité, pourtant présentée comme naturelle, ne rend pas compte de la diversité réelle des configurations corporelles humaines, (Fausto-Sterling, 2000).

Les personnes intersexes, dont le développement chromosomique, gonadique ou anatomique ne suit pas ce schéma binaire attendu, se trouvent directement confrontées à cette limite du système de catégorisation sociale.

En Côte d'Ivoire, cette question demeure presque entièrement absente de la littérature sociologique. Le pays est pourtant régulièrement présenté comme relativement tolérant à l'égard des minorités sexuelles et de genre à l'échelle ouest-africaine**,** notamment en raison de l'absence de pénalisation légale de l'homosexualité et de la présence d'un réseau associatif visible (Upstream Journal, 2017 ; Sidaction, 2024). Cette réputation repose cependant sur des données qui ne distinguent pas les personnes intersexes du reste de la communauté LGBTQI. Les rapports institutionnels disponibles (CNDH, 2023 ; ISDAO, 2026 ; OHCHR, 2024) mentionnent l'intersexuation de façon incidente, sous ce seul acronyme « LGBTQI », sans jamais isoler le vécu spécifique des personnes concernées. La littérature médicale ivoirienne documente pour sa part des cas cliniques précis d'anomalies de différenciation sexuelle, avec une prévalence rare mais réelle localement, (Hue et al., 2019). Toutefois, cette littérature reste circonscrite à une approche clinique (caryotype, dosages hormonaux, prise en charge chirurgicale)**,** sans dimension sociologique dédiée au vécu des personnes intersexes en Côte d'Ivoire.

Cette double invisibilité (statistique et sociologique) rend d'autant plus significatif le témoignage diffusé par la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne dans l'émission Cmidi, sous le titre *« J'ai les deux sexes, je dois faire un choix pour vivre pleinement »* (RTI, 2019). Une femme y relate avoir pris conscience, à l'âge de 15 ans, de porter les deux sexes : un pénis plus développé, une poitrine qui n'a jamais pris une forme féminine. Elle rapporte que son passage dans l'espace public suscite une interrogation récurrente sur son sexe, et qu'elle se voit régulièrement traitée d'homosexuelle. C'est ce témoignage,

rare dans le paysage médiatique ivoirien documenté, qui a motivé la présente recherche.

Ce témoignage s'inscrit dans un contexte récent qui renforce l'actualité de la question. Sur le plan international, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté, le 4 avril 2024, une première résolution consacrée aux personnes intersexes, qui appelle les États à combattre la discrimination, la violence et les pratiques préjudiciables dont elles font l'objet (OUTright International, 2024). Sur le plan africain, la résolution 552 de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, première résolution régionale dédiée aux personnes intersexes, fait l'objet d'efforts de mise en œuvre auprès des États, en raison de la stigmatisation et de l'exclusion qui persistent dans les systèmes de santé, juridiques et sociaux (UNDP, 2025). Une étude continentale du Centre for Human Rights de l'Université de Pretoria souligne que les personnes intersexes demeurent largement invisibles du fait du secret, de la peur et de la stigmatisation qui entourent le fait de se déclarer intersexe (Centre for Human Rights, 2022). En Côte d'Ivoire même, la vague de haine « À bas les woubis ! » observée en 2024, en ligne et dans la rue, rappelle que l'hostilité envers les minorités sexuelles et de genre peut se réactiver brutalement (France 24, 2024 ; Sidaction, 2024).

Goffman (1963) a montré que le stigmate social repose sur l'écart perçu entre l'apparence d'un individu et une norme attendue. Le corps intersexe, qui ne se conforme à aucune des deux catégories binaires disponibles, place cette norme en défaut de façon particulièrement directe. Il s'agit ici du corps d'un individu isolé, dont la seule présence dans l'espace public suffit à déclencher l'interrogation, puis la sanction verbale.

Cette recherche se propose d'analyser ce mécanisme. Pour ce faire, elle s'organise en trois temps. La première partie présente l'ancrage théorique et la méthodologie retenus ; la deuxième expose les résultats de l'analyse documentaire et du témoignage

mobilisé ; la troisième discute ces résultats avant de conclure sur leur portée et leurs limites.

1. Méthodologie

Cet article mobilise deux cadres théoriques complémentaires, qui structurent à la fois l'analyse du témoignage et l'interprétation des résultats.

Le premier est la sociologie du stigmate de Goffman (1963). Goffman définit le stigmate comme un attribut qui discrédite son porteur parce qu'il crée un écart entre son identité sociale « virtuelle » (ce que l'on attend de lui) et son identité sociale « réelle » (ce qu'il est). Il distingue le stigmatisé discrédité, dont la différence est déjà connue ou immédiatement visible, du stigmatisé discréditable, qui peut la dissimuler. Ce cadre permet d'analyser comment l'ambiguïté du corps intersexe est perçue et sanctionnée dans les interactions publiques, et dans quelle mesure elle peut être cachée.

Le second est l'analyse de Fausto-Sterling (2000) sur la construction sociale de la binarité des sexes. L'auteure montre que la division de l'humanité en deux sexes relève d'une norme sociale et médicale plutôt que d'un simple fait de nature, et que les corps intersexes sont rendus problématiques parce qu'ils contredisent cette norme. Ce qui conduit à les ramener médicalement à l'un des deux pôles. Ce cadre permet d'interpréter l'injonction à choisir un sexe et le cadrage médical du témoignage. Ces deux cadres sont articulés. Le premier éclaire le niveau des interactions (l'interrogation et l'insulte dans l'espace public), le second celui des normes et des institutions (la médecine, les catégories de sexe, le plateau télévisé).

Ce travail repose essentiellement sur une analyse critique de la littérature existante et l'exploitation d'un témoignage médiatique, en dehors d'une enquête de terrain empirique. Ce choix méthodologique découle de la nature du phénomène

étudié. Le point de départ de la réflexion est un témoignage isolé, diffusé publiquement, qui ne pouvait être complété par une collecte de données primaires dans le délai imparti à cet article.
La démarche s'est déroulée en trois temps. Premièrement, une clarification conceptuelle a été établie à partir de la littérature sur l'intersexuation (Fausto-Sterling, 2000) et des cadres classiques de la sociologie du stigmate (Goffman, 1963), afin de distinguer l'intersexuation des notions voisines de transidentité et d'orientation sexuelle. Deuxièmement, une recherche documentaire a été menée pour établir l'état de la question en Côte d'Ivoire. Cette recherche documentaire porte à la fois sur la littérature médicale ivoirienne relative aux anomalies de différenciation sexuelle (Hue et al., 2019) et sur les rapports institutionnels et associatifs traitant des minorités sexuelles et de genre dans le pays (CNDH, 2023 ; ISDAO, 2026 ; OHCHR, 2024). Elle a été complétée par des sources récentes sur les droits des personnes intersexes en Afrique (Centre for Human Rights, 2022 ; OUTright International, 2024 ; UNDP, 2025). Cette recherche a permis de constater l'absence de données sociologiques spécifiquement consacrées aux personnes intersexes**.** La littérature disponible les regroupent systématiquement avec l'ensemble de la communauté LGBTQI.
Troisièmement, le témoignage diffusé par la RTI dans l'émission Cmidi a été mobilisé comme matériau d'illustration et mis en relation avec le cadre conceptuel et les données documentées. Ce témoignage exploité constitue une source secondaire. Il s'agit d'un contenu déjà rendu public par un média national, et non d'un entretien mené. Son usage se limite à l'illustration d'un mécanisme social, sans prétention à la représentativité. Aucune donnée personnelle supplémentaire concernant la personne interviewée n'a été recherchée au-delà de ce qu'elle a elle-même rendu public à l'antenne.
Le témoignage a été exploité à partir de sa transcription, disponible sur le site de diffusion de l'émission et couvrant

environ dix-sept minutes, complétée par l'écoute des passages mobilisés. Les propos ont été soumis à une analyse thématique qui distingue les paroles de la personne, celles du présentateur, celles des internautes dont les commentaires sont lus à l'antenne. Les extraits cités sont brefs et renvoient au minutage de la vidéo. La personne étant désignée à l'antenne sous le nom de « mademoiselle X », cet anonymat est conservé. Cette approche s'apparente à une analyse théorique et critique plutôt qu'à une étude empirique au sens strict. Elle ne permet pas de quantifier l'ampleur du phénomène décrit, ni de généraliser le vécu rapporté à l'ensemble des personnes intersexes de Côte d'Ivoire. Une enquête qualitative de terrain, menée directement auprès de personnes intersexes et des associations qui les accompagnent, constituerait un prolongement nécessaire pour valider et enrichir les pistes théoriques avancées ici.

2. Résultats

L'analyse documentaire et l'exploitation du témoignage mobilisé permettent de dégager cinq séries de résultats : la clarification du cadre conceptuel nécessaire à la distinction de l'intersexuation, l'identification du mécanisme social par lequel un corps intersexe est lu comme relevant de l'homosexualité, la mise en évidence de l'invisibilité documentaire de cette question en Côte d'Ivoire**,** l'injonction à « faire un choix » dans son articulation avec la prise en charge médicale, et le rôle du plateau télévisé comme scène d'interrogation du corps.

2-1. Distinguer intersexuation, genre et orientation sexuelle

L'intersexuation renvoie à un ensemble de variations congénitales dans lesquelles le développement du sexe chromosomique, gonadique ou anatomique ne suit pas un schéma binaire harmonieux (Hue et al., 2019). Ces variations, aujourd'hui désignées médicalement comme Anomalies du

Développement Sexuel, ont longtemps été regroupées sous le terme d'hermaphrodisme. Cette appellation est aujourd'hui abandonnée, dans la mesure où elle laisse entendre à tort la coexistence de deux appareils reproducteurs pleinement fonctionnels, alors que les configurations réellement observées sont d'une tout autre nature (Fausto-Sterling, 2000).

L'intersexuation ne préjuge en rien de l'identité de genre de la personne, ni de son orientation sexuelle. Une personne intersexe peut s'identifier comme homme, comme femme, ou en dehors de ce binaire. Elle peut être attirée par des hommes, des femmes, ou les deux. C'est une distinction essentielle, qui sépare nettement l'intersexuation de la transidentité. La personne trans naît avec un corps non ambigu, mais développe une identité de genre distincte du sexe assigné à la naissance. La personne intersexe, à l'inverse, naît avec un corps dont les caractéristiques biologiques elles-mêmes ne se conforment pas aux catégories attendues, indépendamment de toute question d'identité vécue.

La littérature clinique ivoirienne confirme la réalité, quoique rare, de ces configurations dans le pays. Une étude menée au CHU de Yopougon a recensé, sur une période donnée, des cas de micropénis, de gynécomastie importante et d'anomalies chromosomiques, le génotype 46 XY constituant la configuration la plus fréquemment rencontrée (Hue et al., 2019). Les auteurs soulignent que l'apparente rareté de ces cas tient pour partie au refus de consultation de nombreuses personnes concernées, ce qui constitue un premier indice du poids social qui pèse sur cette question, avant même toute analyse sociologique.

Cette terminologie médicale est elle-même discutée. L'étude continentale du Centre for Human Rights de l'Université de Pretoria relève que le terme « DSD » (Disorders of Sex Development), usuel chez les praticiens, est perçu comme stigmatisant par de nombreuses personnes intersexes (Centre for Human Rights, 2022). Le terme « anomalie », employé dans la

littérature clinique ivoirienne (Hue et al., 2019) comme à l'antenne pour présenter la personne invitée, porte ainsi une charge normative qu'il convient de garder à l'esprit dans l'interprétation du témoignage.

2-2. Le mécanisme de la méprise sociale

Si la distinction conceptuelle entre intersexuation, genre et orientation sexuelle est aujourd'hui bien établie dans la littérature scientifique, elle reste largement absente du sens commun. Le jugement social continue de s'appuyer sur des indices corporels immédiatement visibles ou supposés. Dans le cas de l'intersexuation, c'est le corps d'un individu isolé, dans l'espace public, qui échappe directement à la catégorisation binaire immédiate. C'est ce mécanisme de catégorisation spontanée qu'il convient d'analyser pour comprendre comment l'ambiguïté corporelle des personnes intersexes est socialement interprétée.

Goffman (1963) a montré que l'interaction sociale ordinaire repose sur une identification rapide et implicite d'autrui à partir d'indices de statut. Lorsque ces indices ne permettent pas de trancher entre les deux catégories disponibles (homme ou femme), l'observateur ne se contente pas d'une incertitude silencieuse. Il formule directement la question, comme en atteste le témoignage recueilli, où la personne rapporte être régulièrement interpellée dans la rue sur son sexe. Cette interpellation constitue déjà, en elle-même, une forme de sanction sociale. Elle signale à la personne concernée que son apparence est jugée problématique et appelle une clarification immédiate. Lorsque cette clarification n'est pas apportée, ou que le corps reste visiblement non conforme, la sanction se déplace du registre de l'interrogation à celui de l'insulte. Cette insulte, dans le cas rapporté, mobilise le vocabulaire de l'homophobie *« pédé ».* L'incapacité à classer un corps ou une relation selon la grille binaire attendue est résolue par un recours au registre

disponible le plus proche (l'homosexualité), alors même qu'aucune information sur l'orientation sexuelle réelle de la personne n'est en jeu.

Le témoignage fournit des éléments précis sur ce mécanisme. La personne explique que, lorsqu'elle s'habille, elle n'a pas de poitrine, que des passants lui demandent dans la rue si elle est une femme ou un garçon, et qu'elle est parfois traitée de *« pédé ».* Cette qualification est en décalage avec la manière dont elle se définit elle-même. Dans l'émission, elle affirme être née femme et déclare *« pour moi je suis une femme »*. Le passage suggère par ailleurs que ce qui déclenche l'interrogation n'est pas l'anatomie génitale, que les vêtements dissimulent, mais l'absence de poitrine, perceptible en public. L'insulte homophobe est donc appliquée à une personne qui se définit elle-même comme une femme.

2-3. Le témoignage de Cmidi et l'invisibilité documentaire de la question intersexe

Le témoignage diffusé par la RTI illustre concrètement ce mécanisme. La personne interviewée rapporte une prise de conscience à l'âge de 15 ans**,** un âge cohérent avec les configurations où l'ambiguïté corporelle devient manifeste à la puberté plutôt qu'à la naissance. Elle décrit un pénis plus développé que sa poitrine. Cette dernière n'a pas pris une forme féminine**,** une configuration compatible avec les cas à dominance androgénique documentés par la littérature clinique ivoirienne (Hue et al., 2019). Elle rapporte enfin être directement interrogée sur son sexe dans l'espace public, puis qualifiée d'homosexuelle.

Le témoignage permet également de situer cette expérience dans une trajectoire sociale. La personne est présentée comme la troisième d'une fratrie de sept enfants, de parents cultivateurs, n'ayant jamais été scolarisée « faute de moyens », et âgée de vingt-trois ans lors de l'émission. Elle a découvert sa situation à

quinze ans, alors qu'elle travaillait à Abidjan. Elle indique ne pas en avoir parlé à ses parents, et le présentateur évoque un secret gardé pendant un an. Elle dit avoir senti, depuis cette découverte, une différence difficile à vivre, et subit des moqueries. Ce secret et cette mise à distance sociale font écho à l'invisibilité que l'étude continentale du Centre for Human Rights attribue au secret, à la peur et à la stigmatisation (Centre for Human Rights, 2022). Ils rejoignent aussi l'observation de Hue et al. (2019) sur le refus de consultation de nombreuses personnes concernées.

Ce témoignage prend une valeur particulière au regard du constat de l'insuffisance d'étude sociologique dédiée au vécu des personnes intersexes en Côte d'Ivoire. Les rapports institutionnels disponibles (CNDH, 2023 ; ISDAO, 2026 ; OHCHR, 2024) documentent les violences et discriminations qui visent la communauté LGBTQI dans son ensemble, sans jamais isoler la situation spécifique des personnes intersexes. Le témoignage de Cmidi constitue ainsi l'une des rares, sinon la seule trace documentée du vécu direct d'une personne intersexe dans l'espace médiatique ivoirien, ce qui en fait un matériau précieux malgré son caractère isolé.

2-4. L'injonction à « faire un choix » et la prise en charge médicale

Le titre de l'émission place au centre du témoignage la question du choix : *« je dois faire un choix pour vivre pleinement ».* Cette question est abordée sous trois angles différents.

Le premier est celui de la personne interviewée. Elle déclare être née femme, se considère comme une femme, et exprime le souhait d'avoir une poitrine comme toutes les femmes. Le présentateur en déduit qu'elle a « fait son choix ».

Le deuxième est celui des internautes dont les commentaires sont lus à l'antenne. L'un estime que sa situation *« révèle qu'elle n'a pas eu le choix »*, tandis qu'un autre juge qu'elle doit pencher « *pour son côté féminin* » et que c'est le choix qu'elle a fait. Le

choix est ainsi tantôt nié, tantôt présenté comme devant aller dans un sens déterminé.

Le troisième est celui de l'intervention médicale, présenté à l'antenne par le présentateur. Il décrit la voie à suivre : un bilan pour rechercher les organes génitaux internes, un caryotype pour déterminer le « sexe idéal » à partir des chromosomes, puis une décision prise en équipe, conseil pluridisciplinaire (endocrinologue, généticien, pathologiste, psychologue notamment), avant un traitement hormonal ou une opération chirurgicale. Il cite des services d'endocrinologie à Abidjan, notamment à l'Académie de la mer , à l'hôpital militaire d'Abidjan et au CHU de Cocody. Il évoque également l'existence d'un budget social voté par le gouvernement ivoirien et le Ministère en charge de la famille, de la femme et de l'enfant. Il souligne qu'elle a besoin d'aide et de moyens financiers, et conclut en invoquant Dieu comme *« maître du temps ».*

Ces trois angles donnent au « choix » des sens différents : affirmation d'une identité pour la personne concernée, jugement sur ce qu'elle devrait être pour une partie du public, procédure d'expertise médicale pour le présentateur. Dans les trois cas, l'issue attendue est la résolution de l'ambiguïté du corps dans l'un des deux pôles. Ce constat rejoint l'analyse de Fausto-Sterling (2000), pour qui la prise en charge médicale des corps intersexes vise à les ramener à la binarité. Il rejoint aussi la logique clinique décrite par Hue et al. (2019), fondée sur la classification par caryotype.

2-5. Le plateau télévisé comme scène d'interrogation du corps

L'émission constitue elle-même un matériau d'analyse. La personne y est présentée sous le nom de « mademoiselle X » comme souffrant d'« une anomalie du développement sexuel », et son histoire est qualifiée de « combat psychologique et quotidien ». Une question portant sur son identité est différée par

le présentateur, qui souhaite « explorer d'autres aspects » avant de lui permettre d'y répondre.
Les animateurs lui posent par ailleurs des questions sur l'intimité de son corps (son apparence devant un miroir, la menstruation, l'érection), accompagnées de précautions : *« ça n'a rien de voyeur »*, puis *« excusez-moi »* et *« désolé »*. Les internautes sont invités à réagir sur Facebook et Twitter, et les commentaires lus à l'antenne portent sur sa vie amoureuse, le soutien de ses proches et son choix.
Le discours de l'émission est par ailleurs bienveillant. Le présentateur affirme que des personnes comme elle ne doivent pas être jugées mais comprises et aidées, salue son courage dans un contexte africain où ce type de situation n'est pas facile à vivre, un extrait de chanson à l'intention de ceux qui la jugent lui est également adressé pour l'encourager.
Ce dispositif reproduit, dans un registre bienveillant, l'interrogation que la personne subit dans la rue : la question *« fille ou garçon ? »* n'est plus posée par des passants mais par un plateau, avec l'appui de la compassion et de l'expertise médicale. La bienveillance du discours n'abolit donc pas la lecture binaire du corps. Elle la déplace du registre de l'insulte à celui de la prise en charge. Cette interprétation reste prudente, car elle repose sur l'analyse d'une émission montée et diffusée par un média dont les choix éditoriaux ne sont pas connus.

3. Discussion

Les résultats obtenus montrent que la non-conformité corporelle des personnes intersexes suffit, à elle seule, à déclencher une sanction sociale homophobe, indépendamment de toute considération réelle sur leur orientation sexuelle. Ce constat révèle un mécanisme précis : lorsque le corps d'un individu ne se laisse pas classer immédiatement selon la norme binaire attendue, l'homosexualité fonctionne comme catégorie de repli,

permettant à l'observateur de résoudre l'incertitude par une étiquette disponible, quitte à ce que cette étiquette soit sans rapport avec la réalité de la personne visée.

Ce mécanisme s'inscrit dans un contexte social précis. L'insulte rapportée prend un poids particulier dans un pays où, en 2024, la désignation de personnes comme « woubis » a servi de support à des mobilisations hostiles en ligne et dans la rue (France 24, 2024 ; Sidaction, 2024). La réputation de tolérance relative évoquée en introduction coexiste ainsi avec une hostilité susceptible de se réactiver contre toute personne perçue comme transgressant la norme binaire. Le témoignage ayant été diffusé en 2019, il ne permet pas d'établir un lien direct avec ces événements ultérieurs, mais il atteste, pour ce cas, d'une hostilité déjà présente dans les interactions ordinaires.

Ce mécanisme éclaire la notion de stigmate développée par Goffman (1963). L'auteur distingue les stigmates visibles d'emblée (comme une infirmité) des stigmates que la personne peut chercher à dissimuler. Le cas intersexe occupe une position singulière dans cette typologie. L'ambiguïté corporelle peut rester non détectée tant que la personne reste habillée et n'est pas mise en situation de dévoilement. Cette ambiguïté corporelle devient immédiatement visible ou suspectée dès que certains indices (voix, morphologie, pilosité) échappent au contrôle de la personne dans l'espace public. C'est cette bascule entre stigmate dissimulable et stigmate involontairement révélé qui expose la personne interviewée à une interrogation répétée sur son sexe.

Le témoignage permet toutefois de nuancer cette typologie. La personne indique que, lorsqu'elle s'habille, elle n'a pas de poitrine. Ce n'est pas l'anatomie génitale, que les vêtements peuvent cacher, mais un caractère sexuel secondaire visible en public qui semble exposer à l'interrogation. En pratique, le stigmate se rapproche alors de la figure du stigmatisé discrédité plutôt que discréditable, puisque la personne ne maîtrise pas l'information qu'elle donne à voir. L'écart entre l'identité sociale

virtuelle, attendue par les passants (homme ou femme sans ambiguïté), et l'identité sociale réelle, telle qu'elle est perçue, suffit à déclencher la sanction.

Le second résultat majeur de cette recherche concerne l'invisibilité documentaire de la question intersexe en Côte d'Ivoire. Cette invisibilité n'est pas neutre car elle prive les personnes concernées d'un cadre de reconnaissance spécifique, les laissant absorbées dans une catégorie « LGBTQI » . Cette catégorie ne rend pas compte de la nature particulière de leur vécu (une non-conformité purement corporelle, sans dimension identitaire ou relationnelle à proprement parler). Cette absorption a une conséquence concrète. Les dispositifs de sensibilisation ou de protection éventuellement pensés pour l'ensemble de la communauté LGBTQI ne sont pas nécessairement adaptés à la nature spécifique de la stigmatisation vécue par les personnes intersexes, qui ne repose ni sur une orientation sexuelle ni sur une identité de genre revendiquée, mais sur la seule apparence physique. Cette situation fait écho à des constats plus larges déjà établis pour d'autres minorités de genre. L'absence de catégorie de reconnaissance spécifique n'efface pas la violence vécue, elle la rend seulement plus difficile à documenter et à combattre de façon ciblée.

L'analyse de l'injonction à « faire un choix » appelle une interprétation nuancée. Les mobilisations récentes, à l'échelle africaine comme internationale, critiquent les interventions dites de « normalisation » pratiquées sur les corps intersexes lorsqu'elles ne sont pas médicalement urgentes (Centre for Human Rights, 2022 ; OUTright International, 2024). Le témoignage ne permet pourtant pas de conclure à une contrainte exercée sur la personne. Elle exprime elle-même le souhait d'avoir une poitrine et se définit comme une femme. L'interrogation est donc ailleurs. D'une part, la voie présentée à l'antenne est une voie unique, médicale et orientée vers la

binarité, sans que d'autres issues soient évoquées. D'autre part, l'accès à cette voie dépend d'une aide financière que la personne, issue d'une famille de cultivateurs et jamais scolarisée, ne semble pas pouvoir mobiliser seule. Le « choix » apparaît ainsi limité par des contraintes économiques, sociales et médicales, plus que libre. Ce constat rejoint les appels récents à garantir aux personnes intersexes l'accès aux services dont elles ont besoin, sans stigmatisation (UNDP, 2025).

Le cadrage de l'émission confirme enfin le poids du vocabulaire médical et moral dans la lecture de ce vécu. Le terme « anomalie », la formule « souffrir de », puis l'appel final à Dieu comme maître du temps relèvent de registres (médical, compassionnel, religieux). Ces registres font de la situation un problème à résoudre plutôt qu'une variation à reconnaître, ce que la critique du terme « DSD » par les personnes intersexes elles-mêmes met précisément en cause (Centre for Human Rights, 2022).

Plusieurs limites doivent être assumées explicitement. Le témoignage mobilisé constitue un cas unique, dont la représentativité ne peut être établie. Il s'agit d'une source secondaire, déjà médiatisée, dont les conditions de production (choix éditoriaux de l'émission, cadrage de l'entretien) échappent à l'analyse. De ce fait, elles peuvent avoir orienté la manière dont le récit a été construit et présenté. Enfin, l'insuffisance de toute littérature sociologique comparative sur l'intersexuation en Côte d'Ivoire empêche de situer ce cas par rapport à d'autres expériences, ce qui limite la portée des généralisations possibles.

Ce phénomène invite néanmoins à considérer l'intersexuation comme un objet de recherche sociologique à part entière en Côte d'Ivoire**,** distinct des questions d'orientation sexuelle avec lesquelles elle est trop souvent confondue, y compris dans les cadres institutionnels censés protéger les personnes concernées.

Conclusion

Cet article a analysé la manière dont l'ambiguïté corporelle des personnes intersexes est socialement interprétée sous l'angle de l'homosexualité, plutôt que reconnue comme relevant de l'intersexuation elle-même, à partir du cas de la Côte d'Ivoire. En mobilisant la sociologie du stigmate de Goffman et l'analyse de Fausto-Sterling sur la construction sociale de la binarité des sexes, à partir d'une analyse documentaire et d'un témoignage télévisuel (RTI, 2019), il a distingué rigoureusement l'intersexuation du genre et de l'orientation sexuelle. Nous avons montré que le mécanisme de méprise homophobe s'étend, sous une forme plus directe, au corps d'un individu isolé dans l'espace public.

Ce mécanisme a une conséquence concrète : les personnes intersexes se trouvent exposées à une sanction sociale (interrogation puis insulte homophobe) qui ne repose sur aucune information relative à leur orientation sexuelle réelle, mais sur la seule non-conformité perçue de leur corps aux catégories binaires attendues. Le témoignage de Cmidi, rare dans le paysage médiatique ivoirien documenté, a permis d'illustrer concrètement ce mécanisme, dans un contexte où aucune étude sociologique dédiée aux personnes intersexes n'a pu être identifiée.

L'analyse du témoignage a également montré que cette lecture s'inscrit dans une trajectoire marquée par le secret, la précarité économique et la mise à distance sociale. La question du « choix » y est posée par trois voix distinctes (la personne, le public, l'intervention médicale) qui attendent toutes la résolution de l'ambiguïté du corps dans l'un des deux pôles. Elle a montré enfin que le plateau télévisé reproduit, sur un mode bienveillant, l'interrogation du corps que la personne subit dans la rue, et que l'accès à la prise en charge médicale dépend d'une aide financière

dont la personne a besoin. Ces résultats nuancent la typologie de Goffman : en public, c'est un caractère sexuel secondaire visible, plus que l'anatomie génitale, qui semble exposer la personne à l'interrogation.

Cette invisibilité documentaire constitue en elle-même un résultat significatif. Elle révèle que les cadres institutionnels et associatifs censés protéger les minorités sexuelles et de genre en Côte d'Ivoire ne parviennent pas à isoler la situation spécifique des personnes intersexes, ce qui les absorbe systématiquement dans la catégorie plus large de la communauté LGBTQI. Ce constat est d'autant plus notable que les instances onusiennes et africaines ont récemment reconnu la spécificité de leurs droits (OUTright International, 2024 ; UNDP, 2025).

Les limites de cette analyse tiennent à un témoignage unique et non représentatif, qui constitue une source secondaire dont les conditions de production échappent à l'analyse, ainsi qu'à l'insuffisance, voire l'absence, de littérature comparative. Elles appellent des prolongements de recherche, notamment par une enquête qualitative menée directement auprès de personnes intersexes et des associations qui les accompagnent en Côte d'Ivoire, ainsi que par une étude des conditions d'accès aux soins. Toutefois, ce travail invite à reconnaître l'intersexuation comme un objet de recherche sociologique à part entière, distinct des questions de transidentité et d'orientation sexuelle, afin de sortir les personnes concernées d'une invisibilité qui les prive aujourd'hui d'un cadre de reconnaissance adapté à leur vécu spécifique.

Bibliographie

CENTRE FOR HUMAN RIGHTS, UNIVERSITY OF PRETORIA, 2022. Study on the human rights situation of intersex persons in Africa, Pretoria,

https://www.chr.up.ac.za/images/researchunits/sogie/documents/Intersex_Report/Intersex_report_Oct_Sept_2022.pdf

CNDH (Conseil national des droits de l'homme, Côte d'Ivoire), 2023. Cartographie des LGBT en Côte d'Ivoire. https://www.sparkblue.org/content/cartographie-des-lgbt-en-cote-divoire

FAUSTO-STERLING Anne, 2000**.** Sexing the Body: Gender Politics and the Construction of Sexuality, Basic Books, New York

FRANCE 24 / LES OBSERVATEURS, 2024. « « À bas les woubis ! » : en Côte d'Ivoire, une vague de haine anti-LGBT en ligne et dans la rue », 4 septembre 2024, https://observers.france24.com/fr/afrique/20240904-woubi-cote-d-ivoire-agressions-haine-lgbt-homosexualit%C3%A9-antiwoubisme-tiktok

GOFFMAN Erving, 1963. Stigma: Notes on the Management of Spoiled Identity, Prentice-Hall, Englewood Cliffs (NJ)

HUE, A., AGBRE-YACE, M. L., DANHO, J., DAGO, K., ABODO, J., ANOMA-DA SYLVA, S., YAO, A., SORO Tenema, C., KOUAME, M., et LOKROU, A., 2019. Les anomalies de différenciation sexuelle en Côte d'Ivoire : aspects cliniques, paracliniques, thérapeutiques et problématique de la nouvelle classification basée sur les caryotypes**,** in Health Sciences and Disease, vol. 20, N°2, pp. 24-29.

ISDAO (Initiative Sankofa d'Afrique de l'Ouest). (2026). Appel régional à propositions. https://isdao.org/faq-subvention/regional/

OHCHR (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme), 2024. Quatrième cycle de l'Examen périodique universel, Côte d'Ivoire https://uprdoc.ohchr.org/uprweb/downloadfile.aspx?filename=13073&file=FrenchTranslation

OUTRIGHT INTERNATIONAL, 2024. « United Nations addresses the human rights of intersex persons in ground-

breaking resolution », 4 avril 2024, https://outrightinternational.org/press-release/united-nations-addresses-human-rights-intersex-persons-ground-breaking-resolution

RTI (Radiodiffusion Télévision Ivoirienne), 2019. Cmidi : J'ai les deux sexes, je dois faire un choix pour vivre pleinement [vidéo], 04 Novembre 2019. https://www.youtube.com/watch?v=094FtmiEdhE

SIDACTION, 2024. Une poussée anti-LGBT+ en Côte d'Ivoire. 17 octobre 2024. https://www.sidaction.org/transversal/une-poussee-anti-lgbt-en-cote-divoire/

UNDP, 2025. « Advancing the rights of intersex persons in Africa », 20 novembre 2025. https://www.undp.org/africa/news/advancing-rights-intersex-persons-africa

UPSTREAM JOURNAL, 2017. La Côte d'Ivoire, un pays « gayfriendly » ? , 16 Juin 2017. https://upstreamjournal.org/cote-divoire-gay-friendly/